

**Avenant N°3 AU COMPROMIS DE VENTE AMIABLE D'UN TERRAIN**

**MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE / SOCIETE CJW DÉVELOPPEMENT**

**ENTRE**

La **MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE** représentée par son Président Monsieur Jean-Claude GAUDIN, domicilié au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence 58 boulevard Livon 13007 Marseille, autorisé à signer le présent compromis par délibération du Conseil de la Métropole en date du 19 septembre 2016,

**ET**

La Société dénommée **CJW DÉVELOPPEMENT**, société civile de construction vente au capital de 1000 euros, dont le siège est à LE PERRAY-EN-YVELINES (78610), 57 rue de Chartres, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 808 592 836,

représentée par :

Monsieur Guillaume PELATAN de la SAS WHITESTONE agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le gérant en date du 28 janvier 2015 au Perray-en-Yvelines 78610 dont copie est demeurée annexée aux présentes.

- Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Modification N°3 des conditions de vente

A la demande de la Société CJW DEVELOPPEMENT le délai de validité du compromis de vente et la date de concrétisation par acte authentique de la vente prévus le 31 décembre 2017 sont reportés au 30 avril 2018.

Les autres conditions non visées par le présent avenant N°3 au compromis de vente signé le 20 octobre 2016 restent inchangées.

Fait à Martigues, le

Pour la **MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**  
**Le Président**

Pour la **SOCIÉTÉ CJW DÉVELOPPEMENT**

**Jean Claude GAUDIN**

**Guillaume PELATAN**

\* Le présent compromis pourra être signé par le représentant de Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Reçu au Contrôle de légalité le 10 avril 2018